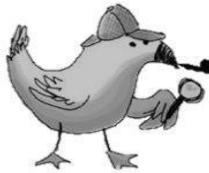


Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Lors d'assemblées générales nationales, la RFCB accueille dans son hémicycle, sur invitation (propos stipulés dans l'article 21.5 des statuts), la « *presse colombophile* » (un grand mot !) qui ne reçoit pas pour autant un quelconque droit de parole durant les débats. Ce qui est compréhensible et respecté dans les faits. En l'occurrence, la RFCB garantit ne retenir aucune information et veille à une diffusion équitable et transparente à l'ensemble des amateurs de toutes les sociétés.

Ce samedi 10 janvier se tenait, à Thumaide, une assemblée préliminaire, décidée en toute dernière minute, de la ligne du Centre en Hainaut-Brabant wallon. Une assemblée poursuivant l'objectif de tenter « *d'incinérer* » les divergences soulevées par la « *politique* » des lâchers (une problématique récurrente chaque hiver) arrêtée par les instances récemment intronisées.



« *Coulon Futé* », faute d'invitation reçue, s'est dès lors résolu à suivre les principes statutaires respectés à l'échelon national. Cette non-invitation reçue est-elle un simple oubli comme ce fut la mésaventure rapportée d'une société ? Ou une réaction, dans le chef de mandataires désireux de prendre des distances ? Que ces derniers se rassurent ! « *Coulon Futé* », par respect déontologique de l'amateur, reproduit scrupuleusement les débats de toute assemblée. Qu'on lui prouve le contraire... si ce n'est pas le cas !

Les écrits de ce jour résultent de personnes sensibilisées par l'importance de l'information diffusée. Que tout lecteur de ce fichier éprouve, à leur égard, une profonde, sincère et respectueuse reconnaissance ! C'est le souhait de « *Coulon Futé* ». Cordial merci sportif.

La ligne du Centre 2026... une perspective de 2027 ?

Feedback. Au terme de la dernière saison, des présidents de sociétés se sont étonnés de ne pas recevoir de questionnaire leur demandant, au sortir d'assemblées de leurs sociétés respectives, de transmettre, au niveau de l'EPR, les aspirations formulées de la base ailée comme auparavant. Aucune assemblée préliminaire de ligne de vol n'était programmée (des contacts avec des amateurs privilégiés ont été noués selon une source provinciale). La publication des ordres du jour provisoire (17/12) et définitif (07/01) de l'AG initieront des réactions qui nécessiteront (05/01) de provoquer le 10/01 une AP de la ligne du Centre à Thumaide. Et ce le jour et à l'heure où les auteurs d'un amendement avaient programmé une réunion pour étoffer leurs interventions.



Banderille.

Marius Boboc, vice-président national francophone, Pierre Titart, secrétaire-rapporteur de l'EPR Hainaut-Brabant wallon et vice-président de l'AWC, et Patrick Marsille, secrétaire national de la RFCB, accueillaient l'assemblée, parfois bruyante, répartie en groupes représentant diverses régions. D'entrée de jeu, la présence de Patrick Marsille fut jugée inopportun par Daniel Vandenborre, président du « Carrier Bleu » de Soignies, étant donné la présence d'un secrétaire-rapporteur au sein du comité de l'EPR.

Rationalisation non prévue.

Organiser quatre lâchers sur les courtes distances (concours et entraînements) était dans les plans du comité provincial. Le *Tournaisis* constituait un premier lâcher, *Ouest-Frontalière-Entente des V* un deuxième, *Ath-Lessines-Blaton* un troisième et *Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly* un quatrième. Ce découpage territorial fut remis en question par la cessation de l'« *Entente Ath-Lessines-Blaton* », cet hiver conforme à la règlementation existante (ce n'était pas le cas la saison précédente). Joachim Libotte demanda, avec succès à la clé, l'intégration de *Lessines* dans le lâcher *Ouest-Frontalière-Entente des V*. Ce qui incita par la suite Jean-Marie Populaire à introduire, avec succès également, la même requête, cette fois au nom de *Blaton*. Ath, isolé, ne pouvait que se résigner à faire de même. Ainsi, dans l'attente de la confirmation officielle lors de l'AG de l'EPR, **trois lâchers sont opérationnels en petite vitesse en 2026 : le lâcher *Tournaisis*, le lâcher *Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton* et le lâcher *Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly*.** Ce qui se révèle une rationalisation allant au-delà des prévisions.

Comme courtes distances disputées le samedi ou en semaine, le *Tournaisis* envisage des Arras convoyés avec les Flandres car il ne souhaite plus des Niergnies pour cause de faible distance, De leur côté, *Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton* des Maissemy et des Noyon en septembre, *Le Renouveau* des Noyon.

Maintien en grande vitesse.

Aucune retouche n'a été apportée à la copie provinciale du découpage territorial de la ligne du Centre en grande vitesse programmant 12 Pont-Sainte-Maxence et 10 Ecouen. Deux lâchers, respectant la configuration géographique Nord-Sud, sont opérationnels en 2026. Le *Tournaisis* constitue le premier, ***Ouest-Frontalière-Entente des V-Ath-Lessines-Blaton-Masnuy, Braine-le-Comte, Soignies, Blaugies, Herchies, Silly*** le second. Ce dernier, comparé au premier, dénombre davantage de sociétés et couvre une étendue provinciale nettement plus large. Il souleva de vaines réactions émanant de *La Collégiale*. Daniel Vandenborre et Robert Krupa, ce dernier demandant de la solidarité aux autres ententes susceptibles d'être confrontées un jour à pareille mésaventure, avancèrent des arguments qui n'ont pas fait fléchi la position des instances. Pierre Titart démontra que la « frontière » entre les lignes du Centre et de l'Est opérationnelles en Hainaut est identique à celle séparant les Zones wallonnes 1 et 2 à l'échelon national. Il précisa qu'une première société de *La Collégiale* est située à l'ouest de cette frontière, une deuxième à l'est et la troisième sur la frontière proprement dite. Il fit encore remarquer que dans les quinze dernières années, *Soignies* s'est retrouvé à sept reprises sur la ligne de l'Est, à huit sur celle du Centre. L'EPR enverra la circulaire nationale demandant de réduire le nombre de lâchers. Elle fut à l'origine de la décision relative au second lâcher.



Innovation imposée.

Un résultat général de chaque lâcher doit être établi. Ce qui ne peut que satisfaire les inconditionnels des championnats à la recherche de coefficients compétitifs. Les modalités de ce résultat doivent être arrêtées par les sociétés.

Cette imposition des instances ne perturbe pas le *Tournaisis* car, en 2025, le résultat général du lâcher était déjà établi. Ce n'est pas par contre le cas du second lâcher. *Le Renouveau* et *La Collégiale*, adversaires récalcitrants, avancèrent des problèmes de convoyage (agences différentes) et de classification. Ils stigmatisèrent les frais supplémentaires incombant aux portefeuilles des amateurs (ports différents, coût de la classification). A titre indicatif, *Ouest-Frontalière-Entente des V-Lessines-Blaton* envisage en 2026, outre le général du lâcher, un doublage général des ententes composantes et les trois doublages *Ouest, Frontalière, Entente des V-Lessines-Blaton*. De son côté, Ath reconduit son doublage 2025.

Une réunion des sociétés reprises dans le second lâcher est prévue pour tenter de mettre sur pied un comité et d'arrêter les modalités de l'organisation du résultat général du lâcher. Il sera complexe - et loin d'être acquis d'avance - de respecter, suite aux réactions émises lors de l'assemblée préliminaire, les contraintes imposées (un seul résultat, un seul convoyeur).

L'assemblée générale de l'EPR, reportée finalement au 29 janvier, apportera peut-être des éléments de réponse. Au pis-aller, une solution doit être trouvée avant la deadline du 15 février imposant la rentrée des programmes à la RFCB.

Un itinéraire provisoire fut distribué. Sans risque de se leurrer, il s'apparente à une copie conforme de celui transmis douze mois plus tôt, toujours à Thumaide, en présence de « *Coulon Futé* ».

Le Brabant flamand... un laboratoire ?

Marius Boboc et **Patrick Marsille** annoncèrent que le présent mode des lâchers 2026 prépare celui de 2027 qui sortira de la rationalisation nationale des lâchers. Il résultera un découpage de la Belgique en rectangles de 40 km sur 50 km ne tenant pas compte des frontières provinciales. Ce qui risque de modifier des ententes actuelles. **Jean-Marcel Place** fit remarquer que des « *infos* » définitives sur ce sujet doivent être communiquées au plus tard en septembre prochain (en d'autres termes avant la remise des listes au colombier) pour pouvoir préparer la saison 2027 en connaissance de cause. Il est à noter que la province du Brabant flamand est déjà l'objet d'un découpage en rectangles.

Propos récurrents.

Le petit demi-fond ne provoqua aucune retouche aux propositions des instances. En 2026, il continue à se disputer à deux jours de panier selon la volonté nationale. Sur la ligne du Centre, il n'autorise que le lâcher fusionné des deux lâchers de grande vitesse. **Joachim Libotte** demanda en vain un lâcher général de l'EPR. Seule la première commune limitrophe partielle avant 1976 d'une autre EP/EPR peut être admise dans une zone de participation.

Les sociétés qui désirent effectuer des doublages dont le rayon est inférieur à 15 kilomètres (des « *doublages de joueurs de cartes* » selon les propos de certaines instances) devront être renseignés à l'EPR mais les résultats, non repris sur le site admin, ne compteront pas pour les championnats. En vitesse et demi-fond, l'amateur qui aura opté pour une section de lâcher en



début de saison devra obligatoirement jouer dans ce secteur durant la saison. En cas de non-respect de cette règle, ses pigeons seront automatiquement retirés de l'enlogement (fidéliser en bridant la libre circulation en demi-fond auparavant serinée ?). Le problème soulevé par l'annonce du premier pigeon pour les amateurs ne disposant pas du « pass » sera traité lors de l'AG du 29 janvier.

Gratitude.

« Coulon Futé » réitère son respect et ses remerciements envers les personnes qui ont, bénévolement et spontanément, contribué à la réalisation de ce texte. Tant elles sont conscientes que l'information est un sujet primordial pour garantir la compréhension de plus en plus soumise aux « fake-news » et aux biais.

MERCI !



Journée de l'AWC 2026.

Le 11 janvier, à Pont-à-Celles, l'Association Wallonne Colombophile organisait son annuelle remise des prix conjointe à celles des deux EPR francophones, du « Petit Club » et du *Club des Jeunes*. Dans le contexte particulier et émotionnel des divergences suite aux dernières élections



statutaires de la RFCB, plus d'un se demandait si un succès de participation serait au rendez-vous. Ce fut le cas. L'organisation fut structurée malgré des absences déplorées de mandataires récemment élus, le Hainaut-Brabant wallon se présentant au complet...

La RFCB fut représentée par le président national **Johan De Schouwer** qui prit la parole pour souligner la nécessité de la convergence des forces colombophiles (ce

Marius Boboc, le vice-président national **Dc. Vét. Michèle Paligot**, experte vétérinaire à la Direction Qualité et Bien-être animal au Service public Wallonie, a certainement ouï les propos de **Denis Sapin**, président en exercice de l'AWC reconnue officiellement par un arrêté de 2017 de la Région wallonne,

En n'oubliant pas de souhaiter la bienvenue aux amateurs flamands dans leur langue, **Denis Sapin** épingle l'attitude décisionnelle tenue, en période de compétition, dans l'intérêt du bien-être du pigeon. Il souligna l'application de la recommandation des Autorités wallonnes d'un sport colombophile « propre ». Il rappela que, parmi les dix contrôles antidoping effectués en 2025, un s'est avéré être positif après contre-expertise. Et qu'il est dès lors souhaitable en pareille circonstance, selon son avis, de sanctionner au plus vite pour que le



colombophile et/ou le mandataire et/ou le responsable puisse être écarté tant dans la pratique du sport colombophile et de ses profits qu'au niveau des éventuels pouvoirs décisionnels.

Revendiquer une colombophilie « *propre* », « *transparente* », « *sans petits arrangements* » est une ligne de conduite à respecter, insista le président de l'AWC.

